

**Zeitschrift:** Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

**Herausgeber:** Société d'histoire et d'archéologie de Genève

**Band:** 3 (1906-1913)

**Heft:** 6

**Rubrik:** Mémoires, rapports, etc.

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Helvétique. Il déploya dans ce travail de longue haleine une activité assez grande pour pouvoir terminer lui-même l'impression des dix volumes de la série des documents politiques (*Actensammlung aus der Zeit der helvetischen Republik (1798-1803)*, Berne, 1886-1905, 10 volumes in-4), et préparer les textes pour la rédaction de la seconde série (sociale et économique), dont le premier volume était déjà imprimé au moment de sa mort, survenue à Berne le 8 octobre 1910.

L'activité littéraire de Strickler ne s'en est pas tenue seulement à l'édition de ces trois grands recueils de documents<sup>1</sup>; mais c'est surtout par son labeur ininterrompu et désintéressé au service de la Confédération qu'il s'est attiré la reconnaissance et le respect des historiens suisses. Docteur en philosophie *honoris causa* de l'Université de Zurich (1874), docteur en droit honoraire de l'Université de Berne (1903), il était membre correspondant de la Société depuis le 27 décembre 1877.

### Mémoires, Rapports, etc.

*présentés à la Société.*

778. — *Séance du 10 novembre 1910.*

Élection d'un vice-président en remplacement de Léopold Micheli, décédé. M. LÉON GAUTIER est élu.

Le traité de Soleure (1579), par M. Lucien CRAMER. — Cette communication formera un chapitre de son ouvrage en préparation sur « La Seigneurie de Genève et la Maison de Savoie de 1559 à 1603 ».

779. — *Séance du 24 novembre 1910.*

Compte rendu par M. C.-M. BRIQUET, d'un mémoire de M. Joseph La Mantia intitulé : *Il primo documento in carta esistente in Sicilia*

<sup>1</sup> La bibliographie complète de ses travaux sera donnée dans un des prochains numéros de l'*Anzeiger für schweizerische Geschichte*.

(Palerme, 1908, in-4, 34 p.). — Impr. dans le *Journal de Genève* du 5 décembre 1910, sous le titre de : *Les plus anciens papiers*.

**Promenade à Avenches, par M. Camille MARTIN.**

Après avoir brièvement résumé l'histoire d'Avenches, et donné un rapide aperçu de ses principaux monuments, M. Martin montre quelle a été, au cours des âges, l'attitude observée par les habitants du pays à l'égard des ruines romaines. L'espoir de trouver des trésors, le désir d'exploiter les matériaux enfouis dans les champs ont été les premiers mobiles qui ont dirigé les chercheurs. C'est seulement à partir du XIX<sup>e</sup> siècle que se manifestent les premières velléités de conserver les objets découverts dans le sol. Un premier musée fut créé dans ce but en 1825. Mais la surveillance systématique des fouilles et l'exploitation méthodique du terrain laissèrent longtemps à désirer. La situation ne s'améliora qu'à partir du jour où fut fondée l'Association Pro Aventico. Dès lors l'intérêt du public s'éveilla pour l'antique cité romaine. Aujourd'hui les efforts de la société privée sont encouragés d'une manière effective par la commune d'Avenches, l'État de Vaud, et par la Confédération. La tâche qui incombe à ces diverses organisations est très complexe. M. Martin passe en revue les différentes séries de travaux exécutés à Avenches : fouilles, relevés graphiques, achats d'objets, réfection et entretien des ruines, reconstitution des monuments, publications. En passant, il répond aux critiques qui ont été adressées aux archéologues par des écrivains et des amateurs et montre quels avantages pourraient résulter à l'avenir d'un meilleur groupement de toutes les ressources employées à scruter le passé du vieil Aventicum.

**L'attribution à Gondebaud de la première enceinte fortifiée de Genève, par M. Paul-E. MARTIN.**

Un livre récent de M. Adrien Blanchet, *Les enceintes romaines de la Gaule, Étude sur l'origine d'un grand nombre de villes françaises* (Paris, 1907, in-8), a posé à nouveau la question de la date de la construction de la première enceinte de Genève. L'auteur se demande si la muraille connue sous le nom d'« enceinte de Gondebaud » n'est pas simplement une muraille romaine du type des enceintes réduites du III<sup>e</sup> et du IV<sup>e</sup> siècle. La ville devenue *civitas* au IV<sup>e</sup> siècle a dû, en effet, être fortifiée pour défendre la vallée du Rhône; avant cette époque, elle s'étendait à l'est jusque sur le plateau des Tranchées; l'attribution à Gondebaud de ce premier ouvrage défensif ne repose que sur un texte peu précis, l'inscription du Bourg-de-Four, et sur une étude imparfaite d'une

partie de la muraille. M. Paul Martin refait l'histoire de la description de l'enceinte prétendue burgonde : un plan dressé par Jean Goulart, vers 1610, a servi de source à un premier mémoire de Sénebier dans ses *Essais sur Genève*, parus en 1788 dans le *Journal de Genève* ; à son tour Sénebier a été utilisé par le général Dufour et par le colonel Massé, tandis que divers archéologues, comme Galiffe et Blavignac, donnaient des relevés du tracé de l'enceinte. Le plan de Jean Goulart a été, d'autre part, publié par Spon comme le plan de la Genève romaine.

Les érudits ont également beaucoup varié sur le rôle de Gondebaud en tant que restaurateur de la cité de Genève ; la plupart d'entre eux, s'en tenant à l'interprétation littérale du texte de l'inscription du Bourg-de-Four, admettent sous son règne un agrandissement d'une enceinte primitive. Malheureusement, ce document épigraphique est incomplet et la tentative d'explication proposée par Edouard Mallet (*M. D. G.*, t. IV, p. 305-311) ne peut pas être admise. Mallet faisait appel, en effet, à une annotation de la Notice des Provinces et des Cités de la Gaule, qui mentionnait une restauration de Genève par Gondebaud. M. Martin montre que cette adjonction à la liste romaine n'a que la valeur d'une tradition assez vague et en tous cas postérieure au VIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Le sens précis de l'inscription du Bourg-de-Four reste donc indéfinissable.

Il est pourtant extrêmement probable qu'au moment de la création du district militaire de la « Sapaudia », à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, Genève fit partie d'un système défensif étendu et fut pourvue alors d'une muraille<sup>2</sup>. Les archéologues n'ont jamais retrouvé aucun vestige de cette enceinte, non plus que de celle que les commentateurs de l'inscription du Bourg-de-Four estimaient antérieure au remaniement de Gondebaud.

L'état des lieux semble indiquer qu'il n'y a pas eu place sur la colline de la ville haute pour deux ouvrages concentriques de fortification. La muraille romaine ne peut donc être cherchée ailleurs que sur l'emplacement des murs considérés comme burgondes. Un examen approfondi de tous ces vestiges pourra peut-être un jour désigner avec quelque certitude le constructeur de la première enceinte genevoise et déterminer la part prise à sa restauration par le roi burgonde Gondebaud.

780. — *Séance du 15 décembre 1910.*

Présentation, par M. Albert DUNANT, de la photographie d'une médaille de Charles-Emmanuel, duc de Savoie.

<sup>1</sup> Cf. *Castrum Argentariense*, dans l'*Anzeiger für schweiz. Geschichte*, t. X (1907), p. 189.

<sup>2</sup> Cf. Ch. Morel *Genève et la colonie de Vienne*, dans *M. D. G.*, t. XX, p. 570.

M. Albert Dunant remet à la Société, de la part de M. Duval-Foulc, la photographie d'une médaille frappée en 1606 à l'effigie de Charles-Emmanuel, duc de Savoie. Cette pièce très rare, en or, sort des ateliers de Gaspard Molo ou Mola, né vers 1580 à Breglio, près de Côme, et mort à Rome, probablement en 1640. L'une des faces de la médaille, haute de 53 mm., porte le buste couronné du duc, l'autre un sagittaire accompagné de la devise « *Oportune* ».

**Coutumes et superstitions médicales d'autrefois et d'aujourd'hui,**  
par M. Hans NÆGELI-ÅKERBLOM.

A l'aide de documents photographiques nombreux, M. Nægeli-Åkerblom étudie les procédés de la trépanation chez les peuples primitifs depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours.

Il donne ensuite l'explication de quelques phénomènes observés à Echternach, lors des fameuses processions dansantes de Saint-Willibrod et termine par la description d'ex-voto exposés dans les églises pour obtenir la guérison de diverses maladies.

M. Maurice DUNANT présente la médaille de la paix (prix Nobel) décernée en 1901 à Henri Dunant, le promoteur de l'œuvre de la Croix-Rouge.

781. — *Séance du 12 janvier 1911.*

Rapports du président (M. Frédéric GARDY) et du trésorier (M. Albert CHOISY) sur l'exercice 1910.

Élection du Comité : MM. Francis DE CRUE, président ; Édouard FAVRE, vice-président ; Paul-E. MARTIN, secrétaire ; Édouard CHAPUISAT, trésorier ; Victor VAN BERCHEM, Albert CHOISY, Frédéric GARDY, Camille MARTIN.

Le départ du baron Capelle de Genève décembre 1813, d'après des documents inédits, par M. Édouard CHAPUISAT — Impr. dans la revue *La Révolution française*, 31<sup>me</sup> année (1912), p. 132 et s.

**Timbres et formules,** par M. Albert CHOISY.

M. Albert Choisy présente le dossier d'une transaction immobilière commencée en 1813 et terminée en 1814. Les caractères diplomatiques des pièces reflètent l'histoire de Genève pendant cette période. A la for-

mule exécutoire impériale et au timbre français succède le timbre des pays occupés, puis celui de la République restaurée ; on y trouve aussi la trace du départ des fonctionnaires français avant l'arrivée des Autrichiens.

782. — *Séance du 26 janvier 1911.*

**Souvenir du Congrès d'histoire et d'archéologie tenu à Cluny les 10, 11 et 12 septembre 1910, par M. Raoul MONTANDON.**

En septembre 1911, Cluny, l'antique cité bourguignonne, célébrait le millénaire de l'abbaye bénédictine fondée en 910, par Guillaume le Preux, duc d'Aquitaine, dans un site sauvage qui n'était alors qu'un simple rendez-vous de chasse.

Afin de souligner la solennité de cet anniversaire, l'académie de Mâcon avait eu l'heureuse idée d'organiser à Cluny un congrès d'histoire et d'archéologie, qui réunit plusieurs centaines de participants.

Fondée en 910, la maison religieuse de Cluny, gouvernée par une suite d'abbés savants et pieux, parmi lesquels Bernon, Odon, Hugues, Saint-Mayeul, Pierre le Vénérable, élevèrent très haut la puissance abbatiale du monastère, devint, comme on l'a dit, l'asile des lettres et le refuge des princes. C'est de Cluny que partit la réforme bénédictine, qui lui valut bientôt un rôle prépondérant, au milieu de 2000 monastères de sa règle.

La puissance et la richesse matérielle de l'abbaye égalaient à vrai dire sa puissance spirituelle, si bien qu'en 1245, lors de l'entrevue, à Cluny, de Louis IX avec le pape Innocent IV, les dimensions de l'abbaye et ses diverses dépendances étaient si considérables, qu'on put loger le pape avec toute sa cour, les patriarches d'Antioche et de Constantinople, avec leur suite, dix-sept évêques ou archevêques, et une foule d'ecclésiastiques, puis Louis IX avec la reine-mère, Blanche de Castille, les princes et princesses du sang, l'empereur d'Orient, les fils des rois d'Aragon et de Castille, ainsi qu'une multitude de princes et de chevaliers, sans déranger les 400 moines de leurs travaux.

Le gouvernement des abbés commendataires, à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, compromit gravement la prospérité du monastère. La révolution fut funeste aux merveilles architecturales de l'abbaye et de la ville. La superbe et colossale basilique élevée par Hugues et ses successeurs, dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle, et dont les vastes nefs et les voûtes hautes, les nombreux clochers et les admirables sculptures faisaient l'admiration des pèlerins et des artistes, fut presque entièrement démolie. Les autres monuments suivirent son sort, et aujourd'hui, parmi tant de ruines, on ne peut que déplorer la perte de ces chefs-d'œuvre.

Malgré tout, Cluny possède encore un grand nombre de monuments dignes d'intérêt : la tour de l'eau bénite et celle de l'horloge, seuls restes de l'antique basilique, le farinier des moines, la tour Fabry, les palais abbaciaux de Jean de Bourbon et de Jacques d'Amboise, les églises Notre-Dame et de Saint-Marcel, les antiques maisons romanes, méritent une visite et constituent, pour la charmante petite ville, un vrai trésor archéologique.

Le bureau du Congrès avait eu l'heureuse idée d'organiser plusieurs excursions du plus haut intérêt, dans les environs ; c'est ainsi que les congressistes visitèrent le manoir de Saint-Point, dans lequel la petite chambre de Lamartine évoque délicieusement la vie du grand poète, les châteaux de Berzé-la-Ville et Berzé-le-Châtel, dont l'histoire reste intimement liée à celle du monastère, les basiliques de Charlieu et de Paray-le-Monial, autrefois dépendantes de Cluny, enfin, Tournus l'antique abbaye, fondée dans la seconde moitié du VI<sup>e</sup> siècle et dont le style sévère et barbare contraste avec les fines et gracieuses sculptures de sa voisine de Cluny.

783. — *Séance du 9 février 1911.*

**L'esclandre du samedi 16 juin 1770, à la porte de Cornavin, par M. Paul LADAME.** — Impr. ci-après, p. 230.

**Lettres écrites de Paris par Jean-Louis Ritter en 1791, communiquées par M. Eugène RITTER.**

M. Eugène Ritter communique deux lettres écrites de Paris, en 1791, par son grand-oncle, Jean-Louis Ritter ; c'était un ouvrier horloger qui était allé y chercher de l'ouvrage ; mais « la fuite du Roy, écrit-il à son père le 30 juin, a tout dérangé mon commerce. A neuf heures du matin, j'étais à travailler bien tranquillement, quand j'entendis sonner le tocsin et battre la générale. Je descendis sur-le-champ ; je vis mener M. d'Aumont à la Maison-de-Ville, que l'on eut bien de la peine à sauver de la fureur du peuple. On allait dans les appartements du Roy et de la Reine ; je vis encore quelques-unes de ses hardes qu'elle avait laissées.

« Le calme fut bientôt rétabli dans Paris ; on travaillait le lendemain, comme si de rien n'était.

« J'ai été au-devant du Roy, avec la personne chez qui je demeure. On défendait de tirer son chapeau, et de crier : Vive le Roy ! Jamais ordre n'a été mieux exécuté ; il n'y avait sorte de choses que l'on ne dit sur son compte. Les trois personnes qui sont cause de son arrestation étaient dans un cabriolet, derrière lui, couronnées de laurier. »

La lettre suivante, du lundi 18 juillet, parle des événements qui avaient eu lieu la veille : « Pendant que l'on faisait ces exécutions sanglantes, au Champ de la Fédération, nous étions quelques-uns bien tranquilles sur le boulevard Saint-Antoine, à boire de la bière dans des cafés où l'on joue l'opéra pour rien, ignorant absolument tout ce qui se passait. Ce ne fut qu'en revenant, à 10 heures du soir, que nous vîmes beaucoup de troupes à la place de Grève, et le drapeau rouge déployé à l'Hôtel-de-Ville. »

Ces troubles nuisaient aux affaires, en sorte que le jeune ouvrier comprit que le plus sage était de rentrer à Genève; ses deux lettres parlent de son prochain retour. « Il n'y a pourtant point de danger ici », disait-il.

784. — *Séance du 28 février 1911.*

**Les travaux récents de l'Institut archéologique allemand en Asie Mineure (1910), communication de M. Paul SCHAZMANN; avec projections lumineuses.**

M. Schazmann, membre de l'Institut impérial archéologique allemand, rend compte des travaux accomplis par l'Institut en Asie-Mineure en 1910; il expose les résultats d'une excursion aux ruines de Pessinus. Cette ville, située à l'extrémité S.-O. de la Galatie, sur le versant sud du mont Dindymus, était célèbre par le culte de Cybèle, surnommée Agdistis, dont le temple, plein de richesses, s'élevait sur une montagne hors de la ville. Dans ce temple était une image de la déesse, qui fut transportée à Rome, pour exécuter un oracle des livres sibyllins.

Les ruines de cette ville antique ont été parcourues déjà autrefois par G. Perrot, Ramsay, Reber, et plus en détail par Körte (*Athen. Mittheilungen*, 1898 et 1899). Il ne s'agissait pas non plus, lors de cette dernière investigation, de fouilles proprement dites, mais plutôt de glaner des photographies et de trouver des documents intéressant le culte de Cybèle et surtout aussi des inscriptions. La découverte d'une lettre de Mithridate, roi de Pont, à un certain Epikratès de Pessinus, mérite d'être citée ici; l'inscription commence par ces mots : Μιθριδάτης Ἐπικράτει χαίρειν; il déclare dans cette missive que les villages appartenant autrefois à la déesse de Pessinus doivent à l'avenir rester en sa possession. Cet écrit nous confirme à nouveau que le prêtre de Cybèle s'appelait Athis, comme son bien-aimé mythique, le premier des galles; la lettre est datée.

Au commencement de septembre, M. le professeur Conze, de Berlin, et M. Schazmann entreprirent de fouiller un sanctuaire de Cybèle, la mère des dieux, situé sur le plus haut sommet du Günd-Dag, massif de montagnes situé entre Magnésie et Pergame, au nord de Smyrne. La colline

qui porte les ruines s'appelle aujourd'hui Mamurt-Kalesi ; les travaux ont établi que l'on se trouvait en présence du « Hieron » de la *Μήτηρ Ἀσπυργινί* mentionnée par Strabon (XIII, 619).

Lors d'une première visite, en 1907, MM. Jacobsthal et Schazmann avaient trouvé là un petit autel consacré par une prêtresse au roi de Pergame, Attale I<sup>er</sup> (*Athen. Mittheilungen*, 1908, p. 403).

Les fouilles de 1910 dégagèrent le temple proprement dit, le grand autel situé devant lui, et les portiques entourant la cour. Les fragments d'architecture de cet ensemble étant sur place au grand complet permettent une restitution certaine du monument, dans toutes les parties démolies. Le temple dorique (7 m.  $\times$  11 m.), bâti en trachyte dur de la montagne, s'élevait sur un stylobate de 4 marches ; il se composait d'une « cella » et d'un « pronaos » et se terminait sur les côtés par des antes, non par des colonnes, comme on aurait pu s'y attendre, vu sa grande profondeur.

L'architrave encore intact portait l'inscription dédicatoire, d'après laquelle Philetairos, fils d'Attale, consacre le temple à la mère des dieux. Il s'agit ici de Philetairos, le fondateur de la dynastie des Attalides (280-263) (*Athen. Mittheilungen*, 1910, p. 525). Cette inscription nous apprend que le père de Philetairos s'appelait Attale, ce que nous ignorions.

La base de la statue du culte, à l'intérieur du temple, est plus ancienne que celui-ci et a dû porter un « vaïskos » avec la déesse telle que la représentent les nombreuses terre-cuites trouvées au pied ; la déesse est toujours représentée assise sur un trône, ornée d'une couronne d'où descend un voile, elle a un lionceau sur ses genoux et tient dans une main le tambourin, dans l'autre la coupe à libations ; on voit des lions accroupis à gauche et à droite de son siège.

On a également retrouvé les restes d'un autel plus ancien. La grande quantité de statuettes découvertes dans le sanctuaire nous donne une idée du culte dont on honorait Cybèle sur cette montagne.

Une base de statue mérite encore d'être mentionnée à cause de son inscription : « Attale, fils de Philetairos, érige une statue à son épouse Antiochis ». Ces découvertes épigraphiques fournissent un complément précieux à la généalogie des Attales, que nous connaissions jusqu'ici d'une façon incomplète par les auteurs anciens, tels que Strabon.

Les monuments de ce sanctuaire seront étudiés prochainement par M. Schazmann, dans un volume du *Jarbuch* de l'Institut archéologique.

785. — *Séance du 9 mars 1911.*

**La mort de l'ancien syndic Guillaume Cayla (25 juillet 1794), d'après des documents nouveaux, par M. Fernand AUBERT.**

La lettre que Guillaume Fuzier-Cayla adressa, le jour de sa mort, à sa femme et à ses enfants, est actuellement entre les mains de son arrière-petit-fils, M. Jean-Louis Cayla. Une note, apposée par une parente de l'ancien syndic à une copie jointe à l'original, garantit l'authenticité de ce dernier, dont nous ne connaissons pas de publication complète. Il sera donc utile, vu son mauvais état de conservation, de le réimprimer. Voici, en attendant la biographie que l'on devrait faire de Guillaume Cayla, quelques indications qui permettront de placer cette lettre dans son cadre historique et de réfuter les griefs qui ont été formulés contre cette intéressante victime de la « Fusillade des Sept ».

Les sources manuscrites de ce travail sont le Journal d'Ami Dunant (Bibliothèque de Genève), le n° 29 de la Collection Bourdillon (*Ibid.*), le Dictionnaire des familles genevoises, par Sordet (Société d'histoire et d'archéologie de Genève), la collection des Procès criminels, à la date du 23 février 1793 (Archives d'État de Genève), les Registres du Conseil de 1793 (*Ibid.*), les « Documents, en forme de journal, sur l'histoire de Genève, depuis 1790 à 1798 », par Pierre Odier<sup>1</sup> (propriété de M. James Odier), l'Histoire des dernières révolutions de Genève, par Bérenger (propriété de Madame Hermann Fol).

En ce qui concerne l'arrestation de Cayla, il faut noter un léger désaccord entre Bérenger ou Sordet et M<sup>lle</sup> A. de Montgolfier, qui a évidemment connu Sismondi, témoin de cette scène. (Cf. la biographie qu'elle consacre à l'historien genevois en tête de l'ouvrage *J. C. L. de Sismondi. Fragments de son journal et de sa correspondance* (Genève, 1857). D'autre part, Léonard Bourdillon, le père de cet Isaac Bourdillon qui présidait la séance du Tribunal révolutionnaire dans laquelle Cayla fut interrogé, a laissé un récit détaillé des interrogatoires et événements qui ont abouti à la mort des sept. Bien que cette narration semble avoir un caractère trop « paternel », elle a l'avantage d'émaner d'un témoin oculaire, et d'être écrite dans un tout autre esprit que celles que nous connaissons déjà.

Voici les griefs qui ont été, de divers côtés, adressés à Cayla : 1° d'avoir, en 1781, excité trois puissances contre Genève. Reproche bien rétroactif, Cayla ayant été deux fois syndic depuis cette époque. 2° Léonard Bourdillon affirme avoir vu chez lui « un petit arcenal ». Mais ce souvenir date aussi de 1781. Si ce fait avait eu une importance quelconque, une perquisition domiciliaire, dont on vit maint exemple, aurait atteint Cayla

<sup>1</sup> Ce précieux compendium des divers documents relatifs à cette époque fait de larges emprunts, entre autres, aux mémoires manuscrits d'Isaac Cornuaud.

et le Tribunal révolutionnaire en aurait argué. 3° Sa bienfaisance, unanimement constatée, est un moyen de corruption politique. Bérenger répond que son besoin d'équité lui faisait donner autant aux pauvres du parti contraire qu'à ceux de son parti, et narre, à l'appui de son dire, la contribution de Cayla à la collecte faite en 1793 par le Cercle de l'Égalité à l'occasion de la formation du Grand Club. La réponse de Cayla à l'auditeur Bellamy (affaire d'enrôlement de soldats de la garnison pour l'étranger) réduit à néant une accusation analogue (Arch. de Genève, *cod. cit.*).

4° Il aurait, étant syndic, fait prendre les armes contre ses concitoyens et ordonné de tirer sur les habitants des campagnes, avec une insouciance absolue des vies genevoises. Lors de l'affaire du 12 au 14 février 1791, lors de celles de la porte de Cornavin (15 février 1791) et du Cercle de la Grille (14 novembre 1791), auxquelles ce grief fait allusion, le courage personnel de Cayla, sa modération et son respect de la personne humaine, contribuèrent à faire rétablir l'ordre sans effusion de sang ; et ce fut à l'instigation de membres des Cercles, ou de Négatifs, ou du peuple lui-même, que le Conseil ou le Syndic de la garde se servit des bourgeois pour réprimer l'émeute. 5° Enfin il passa pour avoir trempé dans des intrigues contre-révolutionnaires à l'étranger, cherché à séparer Genève des Suisses et à enrayer ses achats de blé et leur circulation. Manquant de documents sur le dernier de ces reproches, formulé par Desonnaz (*Corresp. de Grenus et Desonnaz*), venons-en à l'avant-dernier. Nous avons là-dessus la déclaration formelle d'une brochure contemporaine : le Tribunal révolutionnaire ne s'est pas fondé sur les griefs relatifs à l'attitude anti-suisse. Pour clore, et réfuter la première de ces accusations, il faut distinguer entre la période qui précéda la prestation du serment civique du 10 juin 1793, et celle qui la suivit. Le 26 janvier 1793, une lettre de Cayla à Dentand, président du Comité d'administration, proteste contre la réception que l'on prépare au général Kellermann, au moment même de l'exécution de Louis XVI, et conjure sa patrie de prendre garde à toutes les chances de retour vers l'Ancien Régime (Galiffe, *D'un siècle à l'autre*, I, p. 289). Après le 10 juin, il y eut, il est vrai, un exode, spécialement dans le pays de Vaud, le principal foyer anti-révolutionnaire. Or Cayla, dans sa propre défense citée par Bourdillon, confesse avoir connu ces intrigues, mais nie y avoir pris part. D'autre part, le *Rapport du Comité diplomatique* ignore quels Genevois ont été mêlés à ces menées. Bérenger dément que Genève ait été un intermédiaire financier entre Pitt et les contre-révolutionnaires lyonnais. Enfin, dans son *Adresse d'un révolutionnaire au citoyen Bourdillon-Diedey* (décembre 1794), Samuel-Marc Caulet, moins suspect que tout autre de sentiments aristocratiques, conjure son correspondant de dénoncer cette fameuse conspiration des Aristocrates, dont il pérora au

Grand Club Fraternel le 18 juillet. Ce discours coûta la vie à 16 citoyens, mais Isaac Bourdillon est incapable de rien formuler de précis sur ce sujet dans sa Défense apologétique, écrite en réponse à la brochure de Caulet.

786. — *Séance du 23 mars 1911.*

**Inscription latine à la déesse Maia trouvée à Genève (décembre 1910), par M. Alfred CARTIER.**

Au cours des travaux entrepris par la voirie municipale, en vue de l'abaissement du niveau de la rue du Purgatoire, sur le côté nord de l'Église de la Madeleine, les ouvriers ont découvert, en décembre 1910, une plaque en marbre avec inscription latine, qui se trouvait à 1 m. 50 environ au-dessous de l'ancien niveau, dans un massif de maçonnerie appartenant aux fondations d'un mur du moyen âge.

Le marbre, blanc, d'un grain assez fin et de forme rectangulaire, mesure 75 cm. de hauteur sur 41 cm. de largeur et 33 cm. d'épaisseur. L'inscription est d'une conservation presque parfaite et n'offre aucune difficulté de lecture :

MAIAE  
Q · SERVILIUS  
SEVERVS  
ITEM · AEDEM  
ET · PORTICVS  
[E]X · VOTO · D ·

« A Maia, Quintus Servilius Severus a dédié aussi le temple et les portiques. »

La forme des lettres permet d'assigner à notre monument une date voisine du milieu du II<sup>m</sup>e siècle après J.-C.

On sait que, lorsque les poètes grecs eurent fait connaître aux Romains, avec le nom d'Hermès, celui de sa mère, la nymphe Maia, ceux-ci, profitant d'une homonymie toute fortuite, se prêtèrent avec empressement à la confusion de la demi-déesse grecque avec une vieille divinité latine du même nom, qui personnifiait l'accroissement des choses vivantes et le développement des végétaux. La Maia latine n'est, en réalité, que la forme de la *Bona dea*, qu'on adore en mai; c'est la fertilité renouvelée de la Terre ou c'est la Terre elle-même. Dès lors, c'est à Maia, mère de Mercure, que furent consacrés des fêtes et des monuments dédicatoires. On retrouve les traces de son culte, qui fut très répandu hors de Rome, depuis Constantinople jusqu'en Germanie et dans les Gaules. Il n'est donc pas surpre-

nant que Maia ait été aussi honorée à Genève, où il se pourrait qu'elle ait été substituée à une ancienne divinité locale, de même que sur le Rhin, la Meuse et la Moselle, elle remplaça parfois Rosmerta, la parèdre de l'ancien dieu de ces régions<sup>1</sup>.

Quoi qu'il en soit, notre inscription nous fait connaître, pour la première fois, l'existence du culte de Maia à Genève et vient augmenter la liste des neuf divinités connues jusqu'ici par des inscriptions votives.

Le dédicant porte un gentilice qui est celui de l'une des familles patriennes de Rome, la *gens* Servilia, mais on ne saurait admettre qu'il en soit réellement issu. Un Servilius aurait certainement occupé dans la Narbonnaise des fonctions élevées, celles par exemple de Proconsul ou tout au moins de *Legatus pro praetore*, qu'il n'eût pas manqué de faire figurer dans sa dédicace. La *gens* Servilia était d'ailleurs éteinte dès le règne de Tibère<sup>2</sup>, et l'inscription date du II<sup>e</sup> siècle.

Il faut donc admettre que notre dédicant n'a porté le gentilice de Servilius qu'en vertu de l'usage qui permettait à un étranger, gratifié du droit de cité romaine, de prendre le nom de celui auquel il était redevable de cette faveur, et il est même à croire qu'il était un simple affranchi, puisqu'il ne mentionne, dans son inscription, ni le nom de son père, ni celui de sa tribu ; mais on connaît la place importante que les affranchis surent prendre dans l'empire romain et les richesses que nombre d'entre eux surent acquérir.

Genève, au II<sup>me</sup> siècle, n'était qu'un simple *vicus* occupant un espace assez restreint, à savoir la colline où s'éleva plus tard la cathédrale de Saint-Pierre, les pentes rapides inclinées au nord vers le lac et le Rhône, enfin le plateau actuel des Tranchées. L'*aedes et porticus*, le temple et les portiques, construits par Q. Servilius Severus en l'honneur de Maia ne peuvent donc avoir été des édifices très vastes. Les portiques, en particulier, doivent avoir consisté plutôt en une colonnade régissant autour du temple qu'en une construction indépendante sur le modèle de celles qui furent élevées à Rome sous l'empire.

Les fragments de corniches et les chapiteaux de la bonne époque, trouvés soit dans les substructions de Saint-Pierre, soit à proximité immédiate, soit encore dans les fondations d'une maison démolie en 1901 à la place du Fort-de-l'Écluse, c'est-à-dire à quelques pas du lieu où notre inscription elle-même fut découverte, permettent d'affirmer cependant que la Genève romaine a possédé au moins deux, si ce n'est trois édifices assez

<sup>1</sup> Cf. Daremberg et Saglio, *Dict. des Antiquités*, art. *Maia*.

<sup>2</sup> *Ibid.*, art. *Gens*.

importants. L'un<sup>1</sup>, qui dut être un temple, occupait très probablement le sommet de la colline. L'inscription de Q. Servilius nous en fait connaître un autre, élevé en l'honneur de Maia. Celui-ci, accompagné d'un portique, était-il situé tout à côté du premier ou bien plus bas, sur l'emplacement du temple actuel de la Madeleine ? C'est là une question qui ne peut être résolue.

Les termes mêmes de la dédicace : *Item aedem et porticus ex voto dedit* indiquent, d'autre part, que Servilius n'avait pas borné là les manifestations de sa reconnaissance à l'égard de sa déesse préférée, mais il serait vain de formuler une hypothèse sur la nature d'une donation que seule la découverte peu probable d'une autre inscription pourrait nous révéler.

**Les cachets de Pierre Viret, par M. Paul-E. MARTIN.**

M. Paul-E. Martin fait circuler la photographie des empreintes de deux cachets, apposés au dos de lettres de Pierre Viret conservées aux Archives d'État de Genève. Ces documents sigillographiques ont donné à M. Henry Deonna l'occasion d'une notice parue dans les *Archives héraldiques suisses*, année 1911, p. 84-85, sous le titre de : *Les cachets du réformateur Pierre Viret*.

**L'année de l'Égalité à Genève (1792-1798), par M. Ed.-L. BURNET.**  
— Impr. dans l'*Anzeiger für schweizerische Geschichte*, 1911, p. 133-139.

787. — *Séance du 6 avril 1910.*

**Correspondance numismatique et archéologique de F.-S. de Bally de Montcarra, conseiller au Parlement du Dauphiné (1691-1767), par M. Eugène DEMOLE.** — Impr. dans la *Revue suisse de numismatique*, t. XVII (1911), p. 50-96. Voir aussi *Revue belge de numismatique*, 67<sup>me</sup> année (1911), p. 237-242 : *Dissertation inédite sur une monnaie d'Auguste écrite vers 1730 par M. F.-S. Bally de Montcarra.*

**Voltaire et François Tronchin, comptes de liquidation, par M. Eugène RITTER.**

<sup>1</sup> Cf. E. Dunant, *Catalogue des séries gallo-romaines du Musée épigraphique de Genève*, 1909, in-4°, pp. 26 et 153 et suiv. — Ch. Morel, *Genève et la colonie de Vienne sous les Romains*, dans M. D. G., t. XX, p. 537 et suiv.

Voltaire, en 1755, avait fait un bail à vie avec Robert Tronchin, qui venait d'acquérir la campagne des Délices. Au bout de dix ans, il voulut rompre le bail. Tronchin y accéda volontiers, cette décision se trouvant, en réalité, avantageuse aux deux parties. Les difficultés qui s'élevèrent quand on examina l'état des lieux furent apaisées presque aussitôt.

Mais Voltaire, en calculant ce qu'il avait dépensé pour son séjour de peu d'années aux Délices, oublia que, puisqu'il avait voulu, *motu proprio*, liquider cette affaire avant la fin de sa vie qui était le terme d'abord fixé, il devait se résigner à y laisser quelques plumes. Il avait consenti à perdre 24,000 fr., à sa sortie, sur la somme payée par lui à son entrée. Ces 24,000 fr., amortis en dix ans au lieu de vingt-quatre, lui pesaient, pour ainsi dire, beaucoup davantage. En outre, avec le talent naturel qu'il avait de tirer la couverture à soi, il faisait entrer dans ses pertes une somme de 10,000 fr. que Tronchin avait avancée et qui n'appartenait point à lui Voltaire, et une somme de 15,000 fr. (prix des meubles des Délices) dont on lui avait remboursé les deux tiers, — il l'oubliait, — tandis qu'une partie du tiers restant représentait la valeur de nombre d'objets qu'il avait transportés des Délices à Ferney.

Voltaire avait exhalé ses plaintes dans des lettres qui avaient couru à Genève et à Ferney. Les Tronchin en avaient été froissés à juste titre.

François Tronchin voulut rectifier les dires de Voltaire, ce qui était facile. Mais le compte qu'il avait établi dans ce but, et qui a été imprimé trois fois (par Gaullieur, par Moland et par M. Henri Tronchin), laisse aussi à désirer et peut être qualifié de partial. S'il est triomphant quand il s'agit de mettre Robert et François Tronchin à l'abri de tout reproche, il ne fait pas comprendre le mécontentement de Voltaire.

M. Ritter montre que celui-ci avait dépensé environ 7000 fr. par année — c'est-à-dire quinze à vingt mille francs d'aujourd'hui, et davantage peut-être — pour la jouissance d'une maison meublée et d'une belle campagne, ce qui est assurément beaucoup; en sorte que Voltaire n'avait pas grand tort de maugréer, en comptant tout ce que les Délices lui avaient coûté.

#### Notes sur les Délices, par M. Francis REVERDIN.

A propos du fait relevé par François Tronchin de la dépréciation du domaine des Délices pendant son occupation par Voltaire, qui l'avait affermé pour 700 livres seulement, tandis qu'auparavant il rendait davantage, M. Francis Reverdin signale que le bail à ferme passé par Voltaire avec le fermier Jean-Louis Vernier, en date du 29 mars 1763, existe dans les minutes du notaire Étienne Fornet (vol. 29, fol<sup>o</sup> 291), aux Archives de Genève.

Voltaire s'y réserve « la faculté de prendre sur les dits fonds les herbes odoriférantes dont il aura besoin, tant pour luy que pour ceux de sa maison, pour des bains de pieds et autres usages de propreté, comme aussy de pouvoir prendre dans le jardin du domaine les petites herbes dont le dit noble De Voltaire aura de même besoin dans sa maison », durant les neuf années du bail.

Au moment où il s'établissait aux Délices, Voltaire, qui chargeait volontiers de toutes sortes de commissions son ami Robert Tronchin, banquier à Lyon, lui écrivait, le 5 avril 1755, pour le prier de lui fournir « la plus grande quantité possible de lavande, de thym, de romarin, de menthe, de basilic, de rue, de fraisiers, de mignardise et de thadécée, de baume, de perce-pierre, d'estragon, de surriette, de pimprenelle, de sauge, d'hysope, pour nous laver de nos péchés, etc., etc., etc. » Le bail à ferme des Délices nous renseigne sur ces herbes odoriférantes et comestibles, dont l'emploi est ici voilé par une périphrase élégante.

Voltaire paraît, d'après François Tronchin, avoir exagéré l'importance des travaux d'agrandissement qu'il fit aux Délices. Cependant, en démarrant, en 1886, une aile du côté nord du bâtiment, aile qui avait servi de galerie de tableaux à J.-L. Fazy, on a trouvé, dans le plancher, un panneau sur lequel se lit l'inscription suivante, qui nous a été communiquée par M. Landry, ancien syndic d'Yverdon : « Fait par moy François Louis Landry, de St-Sulpice, de la Conté de Neuchâtel, le jour avant mes noces, ce 19 juin 1760, avec la cuisinière de Mr. de Voltaire, qui s'appelle Suzanne Marie Seger, de Borgen, près de Berne. Le vin se vend 15 sols d'argent de Genève. »

Or, ce même Landry signe comme témoin divers actes notariés passés aux Délices par Voltaire ou par son entourage, de 1759 à 1760<sup>1</sup>. On peut donc en déduire que ce charpentier resta près d'une année à demeure aux Délices.

#### **Fouilles dans le quartier de la Madeleine, à Genève (1910), par M. Burkhard REBER.**

M. B. Reber rend compte des trouvailles et des constatations qu'il a faites en suivant les travaux de fondation d'une grande maison construite entre l'église de la Madeleine et la rue de la Croix-d'Or. Ces travaux ont duré de janvier à juin 1910.

<sup>1</sup> *Genève, Archives d'État, Minutes de J.-L. Delorme, vol. 25, p. 418 (13 octobre 1759). Minutes d'Étienne Fornet, vol. 22, p. 324 (24 octobre 1759), vol. 24, p. 182 (24 septembre 1760).*

Les vieilles maisons démolies sur cet emplacement n'avaient que des caves très peu profondes. Au-dessous du remblai qui les supportait, on rencontra une couche morainique allant jusqu'à 1 m. 50 d'épaisseur et contenant des blocs erratiques. Plus bas les couches de graviers s'étagaient sur un dépôt très épais de sable fin et argileux. A 1 m. en-dessous de la surface actuelle de la rue de la Croix-d'Or, on découvrit une véritable forêt de pilotis en chêne et en sapin, de 1 m. 50 à 2 m. de longueur et jusqu'à 36 cm. de diamètre. Sans pouvoir lever un plan exact de cette plantation, M. Reber a pourtant remarqué entre les lignes parallèles des pilotis un remplissage de gros blocs de pierre, ce qui indique la présence en cet endroit d'un barrage destiné à arrêter les vagues du lac. Les pilotis étaient accompagnés de piquets moins hauts de moitié et portant tous à la même hauteur une entaille horizontale. M. Reber ne sait quel rôle attribuer à ces piquets, dont il a compté au moins 1200 exemplaires.

A quelques mètres de la Madeleine et parallèlement à la nef de l'église, on a mis à jour un tronçon d'un mur épais de 1 m. 50 et décrivant un angle. M. Reber y voit les vestiges d'une importante construction.

En outre de quelques ossements humains, les débris extraits des fouilles de Longemalle ont donné un grand nombre d'objets fragmentaires et appartenant à des époques très diverses. Parmi les poteries, M. Reber signale des fragments préhistoriques et gaulois et un grand nombre de pièces de l'époque romaine, amphores, cruches, plats, etc. Il a en outre recueilli des poids romains, le tiers d'une meule de moulin en granit, un manche de couteau en os, deux morceaux de graphite noir provenant d'un creuset, des résidus de fonte de fer et quelques fragments de verre. Mais toutes ces trouvailles ne sauraient rivaliser d'importance avec la découverte d'une inscription romaine malheureusement incomplète. Les lettres très grandes et d'une exécution remarquable sont gravées dans un bloc de calcaire du Jura mesurant 1 m. 20 de largeur, 61 cm. de hauteur et 47 cm. d'épaisseur. M. Reber a pu lire <sup>1</sup> :

... X. FIL TREBO...  
... A TRI CENS...

Il y voit la dédicace d'un monument par un personnage dont le nom se termine par X à son père Trebonius. Par la graphie de ses lettres, le texte appartiendrait au I<sup>er</sup> ou au commencement du II<sup>me</sup> siècle après Jésus-Christ. Les dimensions du bloc, en forme de corniche, indiquent une construction considérable.

<sup>1</sup> Voir *Rapport sur la gestion du Conseil d'État pendant l'année 1910*, Genève, 1911, in-8, p. 15.

788. — *Séance du 27 avril 1911.*

**Le texte de l'inscription romaine découverte lors des fouilles du quartier de la Madeleine, à Genève, en 1910, par M. Alfred CARTIER.**

M. Alfred Cartier présente quelques observations sur la lecture de l'inscription, telle qu'elle est proposée par M. Reber (voir ci-dessus 787<sup>e</sup> séance). Il fait remarquer que, d'après les règles constantes de l'épigraphie latine, la filiation s'indique par le prénom du père, suivi de l'abréviation F. ou FIL. et se place entre le gentilice et le surnom, celui-ci pouvant être précédé du nom de la tribu, ce qui n'est pas ici le cas.

Dès lors, dans le fragment conservé à la première ligne :

... EX FIL. TREBO...

le mot tronqué qui se trouve en tête, et dont l'E se voit encore, est à coup sûr SEX, abréviation régulière du prénom *Sextus*, et il faut lire :

... [S] EX (*ti*) FIL (*ius* ou *io*) TREBO (*nianus* ou *niano*)

Le prénom (en abrégé) et le gentilice (en toutes lettres), qui précédaient nécessairement le prénom du père, ainsi que la fin du surnom (*Trebonianus*) manquent dans ce qui reste de l'inscription. On ne peut donc savoir, en l'absence de l'indication du cas — nominatif ou datif — si *Trebonianus* était le dédicant ou la personne honorée.

M. Cartier constate d'autre part que le premier mot fragmenté... ATRI de la seconde ligne, doit se lire indubitablement PATRI, la boucle du P apparaissant d'une manière très nette à gauche de l'A. Si donc on voulait rapporter ce qualificatif au personnage mentionné à la première ligne, celui-ci serait bien l'objet de la dédicace.

**L'embuscade de Vernier, du 23 mai 1706, par M. Bernard de CÉRENVILLE.**

Depuis 1648, la neutralité avait été établie en principe par le Corps Helvétique; mais elle ne fut jamais rigoureusement observée dans les grands conflits qui divisèrent l'Europe. Durant la guerre de la Succession d'Espagne, elle ne fut respectée ni du côté suisse, ni du côté français ou impérial.

Le renversement des alliances avait amené, en 1703, l'occupation du Chablais par les troupes du Roi; ces événements firent refluer la lutte vers le Pays de Vaud et jusque sous les murs de Genève; ils créèrent une situation très délicate à la petite République, isolée en pleine zone dangereuse et également exposée aux réclamations de Louis XIV et de la coalition.

Les gens du duc de Savoie, conduits par d'audacieux chefs de partis, couraient le pays et profitaient du voisinage de la Suisse pour échapper aux poursuites. Ils entrèrent en rapport avec les Cévenols, échappés aux dragonnades et réfugiés sur sol bernois. Ces religionnaires organisèrent, eux aussi, des expéditions. Leur intention primitive était de regagner le Languedoc. Puis ils concentrèrent leur activité sur les rives du Léman ; coopérant à l'œuvre des partisans, ils cherchèrent par de nombreux coups de main à troubler les services d'arrière de l'armée française et notamment à surprendre les voitures d'argent à destination de l'armée d'Italie. En Suisse et à Genève, où l'opinion publique était hostile à la France, on suivit d'abord avec satisfaction ces opérations, que favorisaient l'indifférence ou l'indulgence calculée des baillis bernois. Puis, l'anarchie ayant pris des proportions dangereuses, LL. EE. durent sévir à leur tour.

Entre temps, on eut à enregistrer, de 1704 à 1707, en Chablais, dans le Pays de Gex et même sur terre bernoise, un grand nombre d'attaques à main armée, de vols, de meurtres et de brigandages de toute espèce, dans lesquels on retrouve souvent la main des agents diplomatiques du duc.

Ces incidents, secondaires sans doute, contribuèrent à entretenir, entre le Corps Helvétique et le Roi de France, l'état de tension dont les suites éclatèrent au grand jour lors de l'affaire de Neuchâtel. Ils constituent aussi un chapitre mouvementé de l'histoire des réfugiés politiques en Suisse.

L'embuscade de Vernier peut se situer dans cette série au moment où les désordres avaient atteint leur point culminant. Il a été possible de la reconstituer dans ses détails grâce aux documents divers (rapports, procès-verbaux, correspondances) que contiennent, relativement à cette affaire, les Archives historiques du Ministère de la Guerre, à Paris. Les Archives genevoises fournissent aussi à ce sujet quelques renseignements. Le vol de Vernier nous montre de façon caractéristique quelle était la lutte, sourde ou déclarée, engagée entre les agents du Duc et ceux de la France. Il nous fait voir de quelle manière les embuscades se préparaient, de quels éléments se composaient les bandes et quelles explications elles provoquaient en dernier ressort entre les gouvernements.

Dans le cas particulier, on voit en présence, du côté français, Pierre de la Closure, le résident français à Genève, et ses sous-ordres, M. de Borssat, commandant militaire de Gex, l'espion Roquerbre, etc., du côté savoyard, Mellarède, M. de Coudré, représentants officiels du Duc, et différents Camisards, Rocairol, Populus, Lassalle, Aubert, etc. Entre les deux partis, les syndics de Genève et les baillis bernois observent les événements et interviennent de temps à autre.

Dans les derniers jours de mars 1706, deux bandes opéraient dans le

pays de Gex et à la frontière suisse; l'une était dirigée par le Vaudois Populus, l'autre par le fameux Camisard Tobie Rocairol, une personnalité extraordinaire. Après quelques tentatives — notamment une embuscade au Vengeron — déjouées par la vigilance de la Closure, les deux chefs mirent, au mois de mai, leurs intérêts et leurs troupes en commun, Ils réussirent, le dimanche de Pentecôte 23 mai, à surprendre le courrier de Lyon à Rome, malgré toutes les précautions prises par le résident (postes, patrouilles, escorte armée du courrier).

Après avoir, le 22 mai au soir, écarté quelques gardes du sel mis en faction, et après s'être masqués par des perruques et des moustaches postiches, ils s'embusquèrent dans le creux de l'Avanchet, entre Vernier et Châtelaine. A 9 heures du matin, ils attaquèrent avec fureur la voiture escortée par un lieutenant et 14 hommes. Les soldats prirent la fuite, laissant l'officier et quatre des leurs sur le carreau. S'attelant à la charrette, les bandits cherchèrent, en longeant la frontière genevoise, à gagner le lac sous Pregny, près de la Perrière, où les attendaient un bateau. Ils y parvinrent non sans peine. Comme ils arrivaient à Pregny, l'alarme avait déjà été donnée. Ils furent aperçus au moment où ils débouchaient devant le château de Tournay et où ils dévalaient vers le lac. Le hasard les favorisa. Les paysans et la maréchaussée de Borssat, lancés sur une fausse piste, laissèrent échapper leur proie. Quant aux voleurs, une fois arrivés en plein lac, ils se partagèrent leur butin (500 livres). Les deux chefs débarquèrent, le soir de l'attentat, à St-Sulpice. Rocairol gagna Berne, où il remit à Mellarède la part réservée habituellement à Son Altesse sur ce genre de prises. Ses compagnons se firent arrêter peu après.

L'affaire de Vernier renouvela les correspondances diplomatiques quelque peu aigres suscitées à intervalles réguliers, entre les gouvernements, par les attaques de partisans. Elle excita les colères de La Closure et provoqua le déplacement de Borssat. Elle détermina le Roi à envoyer en Chablais un officier énergique, M. de Bombelles, qui réussit à rétablir sur les rives du lac une sécurité relative.

Avec l'année 1707, l'activité des partisans diminua d'intensité. La succession de Neuchâtel vint absorber toute l'attention des cantons suisses et du roi de France.

#### **Trouvailles archéologiques à Genève et dans les environs, par M. Burkhard REBER.**

M. B. Reber présente une importante collection d'objets provenant de diverses fouilles et entrés en sa possession. En les décrivant il rappelle leurs lieux d'origine.

Trois haches de bronze ont été trouvées au Boulevard de Saint-Georges (commune de Plainpalais) à six mètres de profondeur, lors des travaux pour la construction de l'usine à vapeur, en 1905. La plus grande, du poids de un kilo et demi, est complètement plate, sans traces d'ailes. Les deux autres, d'un type plus récent, montrent déjà de petits ailerons. M. Reber les place au commencement de l'époque du bronze et croit voir en cet endroit les vestiges d'une cachette ou d'un dépôt de fonderie. D'autres objets, trouvés au bord de l'Arve, en particulier en 1896, sur l'emplacement du Village Suisse, attesteraient l'usage de la fonte à la même époque.

Une magnifique épée de 68 cm. de longueur, deux épingles, une lance et une hache proviennent du quai de la Roseraie, la moitié d'une hache plate, sans ailes, de la Grande-Gorge, au Salève.

Dans la campagne des Arpillières, à Grange-Canal, on mit à jour en 1867, des tombeaux de l'époque de Hallstadt. Les sépultures étaient à incinération, de sorte que les objets qu'on a retiré étaient brisés et noircis. M. Reber y a trouvé surtout des perles en verre bleu et noir et une fibule du type de la Certosa.

Le grand cimetière de Chevrens (commune d'Anières) a été utilisé dès l'époque de la Tène jusqu'aux III<sup>me</sup> et IV<sup>me</sup> siècles de notre ère. Parmi les nombreux objets que les fouilles y ont mis à jour, M. Reber a conservé des bracelets en bronze, une épingle, des assiettes et un flacon de verre.

D'autres ustensiles de fer, de l'époque de la Tène, ou de fabrication romaine et barbare, proviennent des grottes du Salève, de Veyrier, des bords de l'Arve, de l'Île et d'autres lieux. M. Reber attire particulièrement l'attention sur une belle épée de fer, de la seconde moitié de l'époque de la Tène, trouvée dans un tombeau à Corsier.

---

### Faits divers.

Durant l'année qui vient de s'écouler la Société a publié :

Au mois de novembre 1910, la cinquième livraison du tome III du *Bulletin*, datée de juin 1910.

Au mois de juin 1911, le tome III des *Registres du Conseil de Genève (du 11 février 1477 au 4 février 1487)*, publié par les soins de MM. Frédéric BARBEY, Léopold MICHELI et Victor VAN BERCHEM.